

ASBL Envole-Toi

Projet pédagogique

Version 2020-06

Table des Matières

Préliminaires.....	4
1. L'ASSOCIATION	5
1.1. Objet social :	5
1.2. Forme juridique:	5
1.3. Finalité du Service	5
2. MISSION PRINCIPALE.....	6
2.1. Objectifs généraux:	6
2.2. Public cible :	6
3. ACCÈS AU SERVICE :.....	7
3.1. Critères :	7
3.2. Procédure d'analyse de la demande :.....	7
3.3. Procédure de renvoi.....	8
4. L'ACCOMPAGNEMENT :	10
4.1. Mise en place et modalités de l'accompagnement :.....	10
4.2. Accompagnement des résidents durant l'hébergement :.....	10
4.3. Outils spécifiques :	10
4.3.1. Réunions des résidents :	10
4.3.2. Séances de sensibilisation et d'information :.....	11
4.3.3. Évaluation de l'accompagnement :	11
4.4. Modalités de clôture de l'accompagnement :.....	11
5. FRAIS D'HÉBERGEMENT ET D'ENTRETIEN	13
5.1. Frais à charge du résident	13
5.1.1 Concernant le logement :.....	13
5.1.2 Concernant les besoins personnels du résident :	13
5.2. Soutien financier de l'ASBL :	13
6. ORGANISATION DE L'ASBL	14
6.1. Organigramme de l'ASBL et descriptif des fonctions :.....	14
6.1.1. L'Assemblée générale :	14
6.1.2. Le Conseil d'Administration :	14
6.1.3. Un groupe chargé des admissions :	14
6.1.4. Un groupe chargé de la structure d'accompagnement :.....	14
6.1.5. Un groupe chargé des logements :	14
6.1.6. Les conseillers.....	15
6.2. Communication interne	15
7. PARTENARIATS :	16
8. L'IMPLANTATION DU SERVICE	16
8.1. Infrastructures du service :	16
9. L'ACCÈS AU SERVICE	16

9.1 Contacter l'ASBL Envole-Toi	16
9.2. Contacter les groupes.....	16
10. SITUATION DES LOGEMENTS	17
10.1 : La Villa.....	17
10.2 : François Gay.....	17
11. ANNEXES.....	18
Annexe 1 – Structure : (à modifier).....	18
Annexe 2 – Modèle de lettre de demande de candidature	19
Annexe 3 - Le Projet individuel	20
Annexe 4 - La Charte (ROI)	21
Annexe 5 - Le Conseiller.	23
Annexe 6 - Le Code de déontologie de l'Aide à la jeunesse.	26
Annexe 7 - Objectifs à atteindre dans le projet « Envole-Toi ».	26
Annexe 8 : Questionnaire de satisfaction	32

Préliminaires.

Malgré les programmes de soutien développés par les structures d'Aide à la jeunesse, nous constatons que certains jeunes demeurent particulièrement vulnérables du fait de leurs lacunes sur le plan de leur autonomie fonctionnelle, de leur scolarité et par rapport au déficit de liens sociaux.

Pour pallier cette situation, l'ASBL Envole-Toi a pour projet de soutenir ces jeunes qui, à leur majorité, doivent quitter l'un des services résidentiels d'Aide à la jeunesse de Bruxelles, afin de développer des mesures d'hébergement mixte pour préparer les jeunes à leur insertion sociale, professionnelle et à l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle suffisante.

Afin de mieux épauler le passage à la vie adulte de ces jeunes, l'ASBL Envole-Toi accompagnera les jeunes (quatre au départ), en leur proposant deux types de soutien : matériel et relationnel.

Concernant l'aide matérielle, cette aide répond au coût élevé de l'immobilier à Bruxelles et l'importante charge financière que représente l'installation et l'entretien d'un logement. Le niveau élevé de ces charges complique l'insertion des jeunes qui, face à la précarité de leur situation, sont parfois tentés d'interrompre leur scolarité pour accepter un emploi exigeant peu de qualifications ou de verser dans l'illégalité, mais qui à terme entretient la vulnérabilité des jeunes.

En réponse, l'ASBL proposera un logement convenable, durant une période de 18 mois, délai qui pourra toutefois être prolongé par le conseil d'administration, combinant des espaces de vie intime (chambres individuelles), et des espaces de vie collective (séjour, cuisine, sanitaire) propices à l'apprentissage à la vie en groupe.

Le montant des loyers sera adapté de façon à soutenir l'apprentissage de la gestion d'un budget et la constitution d'une épargne.

Concernant l'aide relationnelle, certains jeunes ont un réseau social assez instable, limité, marginal..., ce qui rend difficile leur autonomisation. En s'appuyant sur des adultes qui représentent des modèles d'identification stables et positifs, les jeunes seront incités à suivre l'exemple.

Par ailleurs, le risque d'isolement est aussi un facteur déterminant dans l'évolution des jeunes, car une fois seuls, ils ne sont pas suffisamment préparés à établir de nouvelles relations et se retrouvent coupés des équipes et du personnel avec qui ils ont évolué durant leur prise en charge.

Dans cet esprit, les équipes mandatées poursuivront durant 18 mois leur accompagnement afin d'assurer cette transition entre le milieu institutionnel protégé et celui de l'autonomisation et de l'émancipation.

De plus, des membres de l'ASBL accompagneront individuellement les différents jeunes durant leur séjour. Ils mettront leurs qualités personnelles, leurs expériences, leurs réseaux personnels et professionnels au service des jeunes.

1. L'ASSOCIATION

1.1. Objet social :

L'association a pour objet de soutenir le passage à la vie adulte des jeunes issus des services résidentiels du secteur de l'Aide à la jeunesse, à l'approche de leur majorité ou au début de celle-ci.

Pour ce faire, elle leur offre un accueil dans un logement privé ainsi qu'un soutien de type matériel (cf. point 5.2) et relationnel (cf. point 4.2).

Cet accueil et ces soutiens visent à développer leurs habiletés sur le plan de leur autonomie fonctionnelle (se débrouiller seul) et de leur employabilité et par rapport au déficit de liens sociaux.

1.2. Forme juridique:

L'association s'est dotée de la forme juridique de l'ASBL, association sans but lucratif.

Les statuts de constitution ont été publiés en 2015 au Moniteur belge, et l'Assemblée générale de l'association est composée d'administrateurs, de membres effectifs et de membres adhérents.

1.3. Finalité du Service

L'association vise à favoriser l'émancipation des jeunes afin qu'ils puissent se réaliser en tant qu'adultes porteurs de valeurs socialement épanouissantes à travers l'autonomie qu'ils souhaitent acquérir et à travers la place qu'ils souhaitent prendre dans la société.

En guidant les jeunes adultes dans la réalisation de leur autonomie fonctionnelle, de leur employabilité et de la construction de liens sociaux, le service vise à leur permettre de développer une conscience positive de leurs capacités (savoir-faire et savoir-être) et de se développer en tant qu'adulte capable de s'affirmer en tant que citoyen.

2. MISSION PRINCIPALE

2.1. Objectifs généraux:

Malgré les programmes de soutien développés par les services d'Aide à la jeunesse, certains jeunes demeurent particulièrement vulnérables du fait de leurs lacunes sur le plan de leur autonomie fonctionnelle, de leur employabilité et par rapport au déficit de liens sociaux. Pour pallier cette situation, l'ASBL Envole-Toi a pour projet de soutenir ces jeunes qui, à leur majorité, poursuivent leur insertion sociale, professionnelle et l'acquisition d'une autonomie fonctionnelle. Dans ce but, elle leur propose une colocation dans un hébergement mixte et un accompagnement par une équipe de professionnels (les services mandatés) et de volontaires (les conseillers).

2.2. Public cible :

Concernant notre public, les jeunes, filles et garçons, seront issus des services de l'Aide à la jeunesse de Bruxelles.

Les jeunes, malgré l'accompagnement social proposé, ont souvent en moyenne deux ans de retard dans leur parcours scolaire du fait d'échecs, de renvois, de ruptures, de passage à vide, de mauvaises orientations...

Leur autonomie fonctionnelle demeure très relative, certains aspects sont maîtrisés et d'autres pas du tout, comme la gestion d'un budget, les démarches administratives, l'entretien d'un lieu de vie, s'alimenter de façon équilibrée... En conséquence, les jeunes appréhendent leur autonomie, ils ne se sentent pas prêts, angoissés à l'idée de devoir vivre et se débrouiller seul, de commettre une bêtise...

Quant à leur autonomie financière, les jeunes ont peu de ressources, dépendent de l'aide sociale et ne comprennent pas toujours les conditions d'octroi de cette aide au risque de pénalité aggravant leurs vulnérabilités.

Enfin, ce qui les caractérise également, c'est leur motivation à intégrer notre projet, en adhérant à la charte proposée par l'ASBL, et la conscience qu'ils ont encore besoin d'une aide supplémentaire pour développer certaines compétences.

3. ACCÈS AU SERVICE :

3.1. Critères :

Pour être admis, chaque candidat doit répondre à l'ensemble des critères repris ci-dessous :

1. Être issu d'un service de l'Aide à la jeunesse
2. Avoir 17 ans et être suivi par un service mandaté pendant toute la durée du logement.
3. Intégrer le projet d'Envole-Toi en y adhérant et respecter la charte proposée par l'ASBL.
4. Être prêt à porter un projet individuel.
5. Avoir des rentrées financières régulières équivalentes au taux isolé d'un revenu d'intégration sociale du CPAS. Pour une admission avant 18 ans, l'inscription au CPAS n'est pas nécessaire, mais les démarches doivent avoir été entamées 30 jours avant le dix-huitième anniversaire. Les rentrées seront alors les subsides reçus par l'institution pour la mise en autonomie.
6. Avoir une activité régulière : école, stage, convention d'apprentissage ou contrat de travail. Une activité subsidiaire est un plus (club sportif ou autre loisir actif).

3.2. Procédure d'analyse de la demande :

Toute demande d'admission doit être introduite par le candidat au moyen d'une lettre manuscrite et comprendre les éléments repris dans le modèle repris à l'Annexe 2. Elle doit être adressée aux responsables du groupe Admissions et signée par le candidat, son référent et le directeur du service mandaté, afin de garantir que le candidat entre dans le projet de l'ASBL. L'Annexe 3 dûment complétée sera jointe à la lettre. Le groupe vérifiera endéans les 10 jours l'adéquation de la situation du candidat avec les critères repris ci-dessus.

Si la demande est recevable, ce groupe fixe un premier rendez-vous avec le candidat afin d'entendre la demande et son contexte. Le candidat se présentera de préférence seul.

L'entretien vise à s'informer et à faire connaissance avec le candidat, à aborder les objectifs, les attentes et les besoins de celui-ci par rapport à sa demande d'accompagnement.

L'entretien vise également à donner au candidat une information sur les services que peut offrir l'ASBL et sur son fonctionnement. La charte sera lue et commentée. Le lieu de vie et les conditions financières seront présentés. Les étapes concernant la procédure d'analyse de la demande seront expliquées.

À partir des éléments recueillis, le groupe appréciera le candidat quant à :

- sa capacité de socialisation et collaboration avec d'autres résidents ;
- sa motivation à intégrer le projet « Envole-Toi » ;
- sa capacité à s'investir dans le projet et dans le processus d'accompagnement.
- sa capacité à s'investir dans ses projets individuels.

Au terme de l'analyse, le groupe décidera si la demande peut être prise en compte pour poursuivre le travail de candidature.

Si le groupe rend un avis favorable au conseil d'administration, et que l'intéressé émet le souhait de poursuivre la démarche, un second rendez-vous est fixé pour préparer le projet en logement accompagné, et pour s'assurer qu'il est concevable.

En préparation à ce rendez-vous, le groupe demandera au candidat d'envoyer les réponses aux questions formulées dans l'Annexe 7 et/ou d'amener les résultats du test EVA-GOA passé en institution (si disponible) et de développer un projet individuel sur base du document de l'Annexe 3. Son référent fera de même en ce qui concerne le test EVA-GOA (si disponible). Le groupe demandera également de joindre les objectifs d'accompagnement de l'institution mandatée (acceptés par le mandant). Lors du second rendez-vous, ces documents seront discutés avec le candidat et son référent. Il permettra au groupe d'apprécier la pertinence du projet individuel et d'en évaluer sa faisabilité. Le projet individuel sera finalisé, si possible à ce stade.

Suite à ce rendez-vous, le groupe peut accepter la candidature, la rejeter ou solliciter un rendez-vous additionnel afin d'approfondir l'adéquation.

En cas d'acceptation, la candidature est adressée par le groupe au conseil d'administration avec les conclusions et les recommandations liées au processus d'introduction de la demande.

Suite à cette réunion, le groupe Accompagnement désigne le conseiller.

Une date d'entrée est fixée et le candidat signe la Charte (Annexe 4).

Le groupe Logement fait signer la convention d'occupation du logement et effectue un état des lieux d'entrée à l'amiable. Le candidat (ou l'institution) verse la caution et le montant du premier loyer de participation aux frais d'occupation. À défaut de verser l'entièreté de la garantie locative, nous nous référerons aux modalités prévues au point 5.1.1.

Les autres résidents sont alors informés par les représentants des groupes Admission et Accompagnement de l'entrée du nouveau résident afin de lui réserver le meilleur accueil qui se fera de préférence lors d'une petite réception.

3.3. Procédure de renvoi.

En signant la charte, le futur résident est informé du fait que le non-respect d'une des règles peut mener à son exclusion du projet et donc à son renvoi du logement.

Sur base des demandes des accompagnateurs ou du groupe Logement, le groupe Admissions pourra émettre, dans l'ordre, les signaux suivants au résident :

- un avertissement oral lors d'une réunion entre le résident, son référent, le conseiller et un représentant du groupe. Le résident sera aussi informé de la suite en cas de récidive.
- un premier avertissement écrit, remis en main propre (avec signature pour réception) lors d'une réunion avec le résident et un représentant du groupe Admissions. Le CA sera informé. Le référent de l'institution mandatée sera averti.
- un second et dernier avertissement écrit, remis en main propre (avec signature pour réception) lors d'une réunion avec le résident et un représentant du groupe Admissions. Le référent de l'institution mandatée sera également présent.

Le CA, qui sera informé, devra se prononcer sur un renvoi éventuel à la prochaine infraction.

Si le résident continue malgré tout à enfreindre les règles de la charte et que le CA a marqué son accord pour un renvoi éventuel, son préavis lui sera signifié. Il devra quitter le logement

endéans un mois calendrier. Le directeur de l'institution mandatée et son référent seront avertis.

En cas de manquement grave, le CA peut aussi mettre fin unilatéralement à l'accompagnement sans délai, indemnité, ni préavis.

4. L'ACCOMPAGNEMENT :

4.1. Mise en place et modalités de l'accompagnement :

Avant l'entrée du candidat dans le logement, la convention d'occupation du logement, le projet individuel (annexe 3) et la charte (annexe 4) sont établis et signés par le candidat et le représentant de l'ASBL.

Ces documents précisent le contenu et les modalités de l'accompagnement, le montant des frais d'hébergement et d'entretien, la fréquence des rendez-vous avec le conseiller et les modalités d'évaluation.

4.2. Accompagnement des résidents durant l'hébergement :

Aussi longtemps que les jeunes restent à « Envole-Toi », les services mandatés continueront leur accompagnement afin d'assurer cette transition entre le milieu de vie et le projet proposé par « Envole-Toi ».

Un conseiller désigné par l'ASBL accompagnera individuellement le résident durant son séjour. Il mettra ses qualités personnelles, ses expériences, ses réseaux personnels et professionnels au service du jeune.

L'accompagnement du conseiller peut porter sur différents domaines de la vie quotidienne : la gestion d'un budget, les démarches administratives, la recherche d'un emploi, d'un stage ou d'un loisir, la présence lors de rendez-vous médicaux, la recherche d'un logement, l'insertion sociale, la vie en société...

Concernant les modalités de l'accompagnement, nous distinguons trois étapes durant le séjour :

1. La première étape permettra au résident de se familiariser au mode de fonctionnement de son nouvel environnement de vie, de s'expérimenter à la vie autonome et de se confronter à ses nouvelles responsabilités en tant qu'adulte.
2. La seconde étape permettra au résident de développer son autonomie fonctionnelle et de fixer ses acquis.
3. La dernière étape sert à préparer progressivement la clôture de l'accompagnement, en valorisant notamment son parcours et ses acquis.

4.3. Outils spécifiques :

4.3.1. Réunions des résidents :

Le groupe Accompagnement organise une réunion mensuelle qui rassemble les résidents et les conseillers. Elle a pour objectif d'aborder tout ce qui a trait à la colocation. Cette réunion vise à favoriser la bonne organisation générale de la maison et les relations entre les résidents. Les référents peuvent y être invités également.

Une réunion peut être également organisée en fonction des besoins et des demandes particulières.

Lors de ce moment, nous aborderons les diverses préoccupations de chacun. À cet effet, chacun sera attentif au respect de l'autre et au partage du temps de parole et d'écoute.

4.3.2. Séances de sensibilisation et d'information :

À l'initiative d'un membre de l'ASBL ou d'un service mandaté, des séances d'information sur différentes thématiques en lien avec les préoccupations des résidents sont proposées de manière ponctuelle. Des thèmes tels que la gestion d'un budget, les relations affectives, les droits et devoirs des locataires, la sécurité sociale, le tri des déchets, les économies d'énergie, les groupes d'achats... y sont abordés.

4.3.3. Évaluation de l'accompagnement :

En cas de besoin (demande du référent ou du résident), le groupe Accompagnement organisera une rencontre visant à faire le bilan de l'évolution du parcours du résident dans le projet en présence du conseiller.

Les documents de base de l'évaluation seront le projet individuel (annexe 3) et les objectifs à atteindre (annexe 7).

C'est l'occasion pour les accompagnateurs de refléter l'évolution du suivi, de faire part de leurs observations et questionnements, de déposer leur ressenti, de croiser les regards et les perceptions et de rechercher des pistes d'intervention ensemble.

Le projet individuel pourra être adapté sur base des nouvelles évaluations.

C'est aussi l'occasion d'entrevoir une prolongation éventuelle de la convention d'occupation du logement.

Chaque réunion fera l'objet d'une note transmise au groupe Admissions, qui comprendra une copie du projet individuel s'il a été modifié.

Tous les documents écrits seront classés par le secrétaire du CA et disponibles pour tous ceux qui sont concernés directement par la prise en charge, y compris le référent de l'institution pour son candidat.

4.4. Modalités de clôture de l'accompagnement :

L'accompagnement prend fin au terme de la convention d'occupation du logement ou lorsque le jeune a pu mener à bien son projet et n'a donc plus besoin de l'ASBL (l'ASBL n'intervient plus, ce qui n'empêche pas un conseiller de poursuivre son accompagnement à titre privé).

La fin de l'accompagnement sera formalisée lors d'un dernier rendez-vous de conclusion avec les représentants avec qui le résident a été en contact durant son séjour. En guise de préparation à ce rendez-vous, le résident remplit le formulaire d'évaluation repris en annexe 8.

De son côté, le résident peut aussi mettre fin à la convention d'occupation du logement selon les modalités qui y sont fixées. Un rendez-vous de clôture lui sera proposé avec les représentants avec qui il a été en contact durant son séjour afin d'avoir un échange sur ce qui motive sa décision.

Par ailleurs, l'ASBL peut aussi mettre fin unilatéralement à l'accompagnement en cas de manquement grave à la charte (voir procédure indiquée au point 3.3 – Procédure de renvoi.).

5. FRAIS D'HÉBERGEMENT ET D'ENTRETIEN

5.1. Frais à charge du résident

5.1.1 Concernant le logement :

Ceux-ci seront composés du loyer, des charges, d'une assurance incendie ainsi que des frais d'occupation (produits de nettoyage, produits d'entretien, l'usure de l'équipement...).

La garantie locative est de neuf-cents euros (indexée en fonction de l'évolution des couts). Si la garantie locative n'a pas été versée à l'ASBL, une provision mensuelle de 50 € sera ajoutée au loyer afin de constituer cette garantie.

5.1.2 Concernant les besoins personnels du résident :

Les frais alimentaires et non alimentaires (vestimentaire, hygiène, loisir...) octroyés soit par l'institution mandatée, soit par le CPAS (R.I.S.) devraient permettre au résident de se constituer une épargne équivalente à 10 % de ses ressources.

5.2. Soutien financier de l'ASBL :

L'ASBL proposera un logement meublé durant une période d'un an (renouvelable pour une durée de 6 mois), combinant des espaces de vie intime (chambres individuelles) et des espaces de vie partagée (séjour, cuisine, buanderie, sanitaires) propices à l'apprentissage à l'autonomie.

6. ORGANISATION DE L'ASBL

6.1. Organigramme de l'ASBL et descriptif des fonctions :

Organigramme (voir annexe 1)

Accompagnant des jeunes issus du secteur de l'Aide à la jeunesse, nous serons attentifs au respect du code de déontologie spécifique au secteur (Annexe 6).

6.1.1. L'Assemblée générale :

Son rôle est défini par les statuts de l'ASBL.

6.1.2. Le Conseil d'Administration :

Sa composition et son rôle sont définis par les statuts.

En outre, chaque groupe défini ci-après aura dans sa composition au moins un responsable au sein du conseil d'administration.

6.1.3. Un groupe chargé des admissions :

Le rôle du groupe Admissions consiste à sélectionner les jeunes selon les modalités définies au point 3.

Le jeune sera retenu sur base d'un vote à l'unanimité des membres présents moins un.

Si le jeune a été proposé par un service d'Aide à la jeunesse et qu'un membre du groupe a une relation professionnelle avec ce service, ce membre ne participera pas au vote.

À la demande du conseiller ou du résident, le groupe mettra en place une médiation.

Après avoir suivi la procédure de renvoi décrite plus haut, le groupe initiera au besoin le renvoi d'un résident.

6.1.4. Un groupe chargé de la structure d'accompagnement :

Il est responsable de la sélection des conseillers parmi les volontaires.

Il définit les modalités d'organisation et de coordination des accompagnateurs (les conseillers et les services mandatés).

Il veillera également à la formation des conseillers.

Ce groupe apportera son aide pour l'organisation des séances de sensibilisation et d'information, dont question au point 4.3.2.

Son fonctionnement est décrit dans l'annexe 5.

6.1.5. Un groupe chargé des logements :

Ce groupe se chargera de trouver des logements, les meubler, faire signer les baux ou conventions, établir les états des lieux (d'entrée et de sortie), faire le lien avec les propriétaires

et/ou les AIS, s'assurer du bon entretien par les jeunes (suivant les modalités de la charte) et procéder aux réparations nécessaires.

Le groupe proposera aux résidents un « kit de démarrage » contenant un drap, une taie d'oreiller et des essuies.

Une visite trimestrielle de chaque logement sera également prévue avec chaque résident.

6.1.6. Les conseillers

Ils accompagnent les résidents durant leur hébergement (voir Annexe 5).

Ils sont soutenus par le groupe chargé de la structure d'accompagnement.

Ils sont le point de contact du résident avec l'ASBL.

Ils pourront faire appel au groupe chargé des admissions pour mettre en place une médiation avec le résident.

6.2. Communication interne

Le jeune résident aura comme point de contact son conseiller et son référent. Le conseiller fera le lien avec les autres groupes susmentionnés si nécessaire.

De même, les différents groupes ne prendront pas contact avec le résident directement, sauf pour la résolution de problèmes spécifiques. Ce groupe informera le conseiller et le référent de l'évolution du problème.

Une réunion mensuelle sera proposée aux conseillers qui valorisent la réflexion et l'analyse afin d'améliorer et de renforcer les aptitudes et les initiatives menées dans une approche constructive.

7. PARTENARIATS :

L'ASBL a été créée avec le support du Rotary Wezembeek-Kraainem. L'ASBL garde donc des liens privilégiés avec le Rotary.

L'ASBL compte sur la collaboration d'une AIS (Agence Immobilière Sociale) avec qui nous espérons mener le projet de location d'un immeuble adapté aux besoins de notre ASBL et celui des futurs résidents.

8. L'IMPLANTATION DU SERVICE

8.1. Infrastructures du service :

Les bureaux de l'ASBL sont situés avenue de la Pelouse, 46 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

Les entretiens d'admission de candidats qui sollicitent leur intégration dans le projet Envole-Toi se feront dans un lieu qui tiendra compte de la situation du candidat.

9. L'ACCÈS AU SERVICE

9.1 Contacter l'ASBL Envole-Toi

Adresse : avenue de la Pelouse, 46 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre.

E-mail : secretariat@envole-toi.be. La boîte sera relevée une fois par semaine.

Site internet : www.envole-toi.be.

9.2. Contacter les groupes

- Groupes chargés des admissions et des évaluations :
E-mail : admissions@envole-toi.be.
- Groupe chargé de la structure d'accompagnement :
E-mail : accompagnement@envole-toi.be.
- Groupe chargé des locaux :
E-mail : immobilier@envole-toi.be.

Les différentes boîtes sont relevées régulièrement.

10. SITUATION DES LOGEMENTS

10.1 : La Villa.

Elle est située chaussée de Malines 270 B à 1970 Wezembeek-Oppem.

Elle est desservie par :

- Métro Crainhem, puis
- Bus STIB 76 – arrêt Stijn Streuvels à 5 min à pied du logement.

10.2 : François Gay

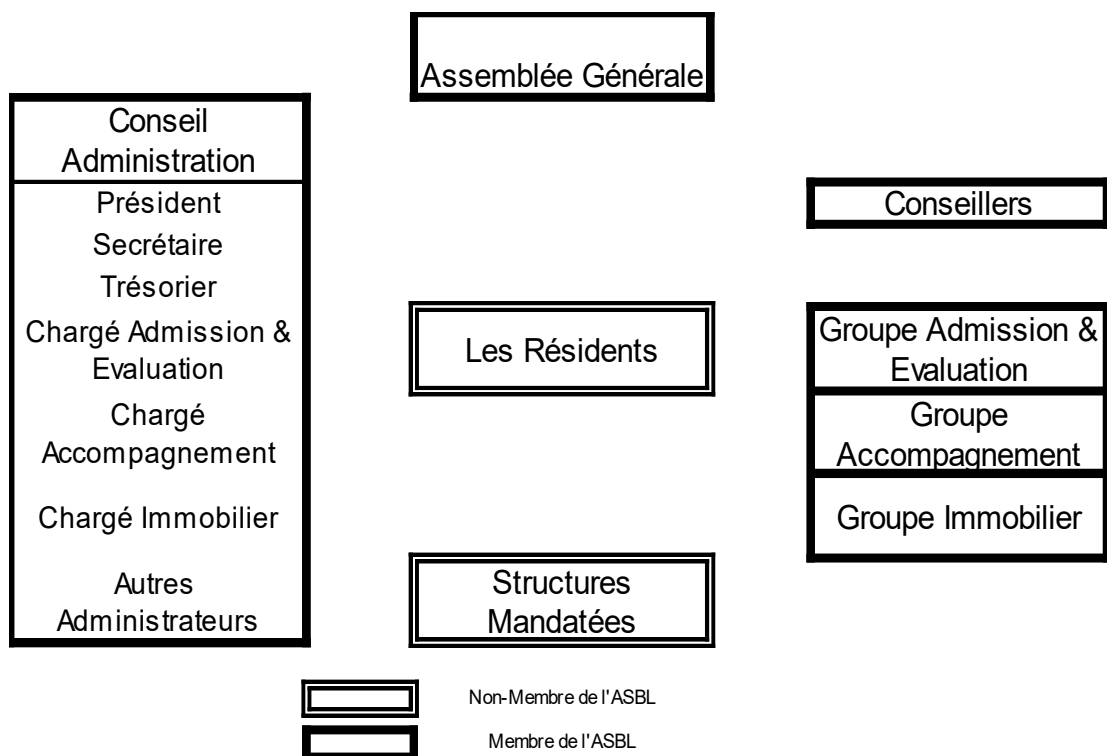
Elle est située Rue François Gay, 105 à 1150 Woluwé Saint Pierre.

Elle est desservie par :

- soit Ligne 39 et 44 arrêt Chien Vert à 3 min à pied du logement
- soit Metro Tomberg à 10 min à pied du logement

11. ANNEXES

Annexe 1 – Structure : (à modifier)



Annexe 2 – Modèle de lettre de demande de candidature

Exemple de lettre à recopier et à compléter de façon manuscrite, à scanner et à envoyer à « admissions@envole-toi.be ».

Nom - prénom

Lieu, date

Adresse

Tel.

Date de naissance et âge

À l'attention

du responsable du Groupe Admissions

Objet : Candidature pour le projet « Envole-Toi ».

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ma candidature pour intégrer le projet d'accueil « Envole-Toi ».

À compléter par le candidat :

1. Explication de qui tu es et de ta situation actuelle.
2. Explication de ce qui te motive pour intégrer le projet « Envole-Toi ».
3. Délai où tu aimerais pouvoir intégrer le projet et pourquoi.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Prénom et Nom du candidat

Signature

Prénom et Nom du référent du candidat

Signature

Prénom et Nom du directeur de l'institution

Signature

Annexe 3 - Le Projet individuel

Nom du résident :
Date :

Mes 3 points forts qui me permettront de réussir mon autonomie :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Après avoir réfléchi à mes études (ou à mon travail), ma situation familiale, ma vie sociale et mes loisirs, mon caractère, mes connaissances en général (voir test EVA), voici les 3 défis que je dois relever pour réussir mon autonomie :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Voici ce que je compte faire pour réussir chacun de ces 3 défis :

- Défi 1 : _____
- Défi 2 : _____
- Défi 3 : _____

Ayant lu la Charte d'Envole-Toi, j'aurai le plus de difficultés à respecter les points suivants :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Voici ce que je compte mettre en place pour m'aider à respecter ces points et éviter un renvoi :

- Point 1) _____
- Point 2) _____
- Point 3) _____

Annexe 4 - La Charte (ROI)

Bienvenue dans le projet «Envole-Toi».

Afin que ton hébergement au sein de ce logement se passe pour le mieux, nous te demandons de respecter quelques règles simples et de bon sens.

Le non-respect d'une de ces règles pourra être sanctionné par l'ASBL Envole-Toi, jusqu'à la remise en question de ton projet au sein de l'ASBL.

- 1) Tu respecteras les termes de la convention d'occupation du logement. En particulier, tu mettras tout en œuvre pour pouvoir l'assumer financièrement.
- 2) La réunion mensuelle des résidents est obligatoire. Toutes les décisions qui y seront prises seront aussi d'application pour les absents. Elle te permettra d'aborder toutes les questions relatives à la cohabitation, l'organisation générale du logement, les relations entre les résidents.
- 3) Des réunions avec les accompagnateurs seront planifiées régulièrement. Tu t'engages à y assister sauf empêchement valable. Dans tel cas, tu t'engages à prévenir à temps les personnes concernées.
- 4) Tu t'engages à respecter un rythme de vie qui est en adéquation avec ton occupation principale (scolarité, travail, recherche d'emploi...) et ton projet individuel.
- 5) Par respect pour les autres résidents et pour toi-même, tu t'imposeras une hygiène personnelle irréprochable. Si tu désires consommer de l'alcool, tu veilleras à modérer cette consommation. La vente d'alcool est interdite au mineur d'âge.
- 6) Tout ce qui est illégal n'a pas sa place dans ce logement, et ce compris n'importe quelle drogue, alcool ou arme.
- 7) Une cohabitation réussie suppose une présence régulière de tous les résidents. Tu es donc supposé rentrer dormir tous les soirs et participer aux repas communs et à la vie journalière. Tu t'engages à respecter les décisions prises à ce sujet-là lors des réunions de résidents.
- 8) Afin que le logement puisse baigner dans la convivialité, nous te demandons de veiller à conserver des relations de respect mutuel (y compris les opinions philosophiques et politiques) avec les autres résidents. Aucune violence physique ne sera tolérée.
- 9) À partir de 22h et jusqu'à 7h en semaine et 10h en weekend, il est très important de respecter le calme.
- 10) L'ASBL possède un double des clés du logement et de ta chambre. Elle s'engage à ne pas les utiliser sauf en cas de force majeure ou si elle n'a aucune nouvelle de ta part depuis plusieurs jours ou si des comportements inadéquats sont constatés ou rapportés. Au besoin, elle prévient la police.
- 11) Tu es responsable des personnes qui te rendent visite et en cas de problème (dégradation, vol, bruit), tu devras assumer les éventuelles plaintes et dégâts occasionnés.
- 12) Il est important de rester raisonnable dans l'acceptation des visites. Nous te demandons donc de ne pas recevoir plus de trois personnes en même temps.

- 13) Tu ne peux pas héberger d'autres personnes. Celles qui te rendent visite ou que tu invites ne peuvent pas rester dormir dans la villa.
- 14) Nous te demandons de respecter le logement où tu es accueilli, c'est-à-dire ta chambre, tous les espaces communs ainsi que les meubles et appareils mis à ta disposition. Les éventuels dégâts seront portés à charge du ou des responsable(s) des dégâts. À défaut, ils seront portés à charge de tous les résidents.
- 15) Les lieux doivent être tenus propres et bien entretenus. Si, lors d'une des visites trimestrielles/mensuelles du responsable logement de l'ASBL, il s'avère que le logement n'est pas propre, l'ASBL pourra faire intervenir un service de nettoyage aux frais des résidents.
- 16) Au cas où quelque chose tomberait en panne ou si tu remarques un problème (fuite d'eau par exemple), parles-en le plus vite possible à ton conseiller.
- 17) Les poubelles doivent être descendues sur le trottoir aux jours et heures prévus par le règlement communal. Tu respecteras les consignes de tri des déchets.
- 18) Nous te demandons de faire très attention à ta consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage...).
- 19) Il n'est pas prévu d'héberger des animaux domestiques ni de manière définitive, ni de manière provisoire, ni à titre de dépannage. Par animaux domestiques, nous entendons chats, chiens, oiseaux, rongeurs, reptiles, etc. encagés ou non.
- 20) Il est formellement interdit de faire des doubles des clés. Si tu perds tes clés, ton conseiller pourra t'en procurer un double, mais tu devras supporter les frais de remplacement.
- 21) Il est formellement interdit de fumer dans tout le logement, que ce soit dans ta chambre ou dans les espaces communs ! Tu dois sortir à l'extérieur du logement si tu souhaites fumer.

En conclusion, tu peux retenir que...

... au-delà de l'aspect contraignant de ce règlement, pour tes accompagnateurs :

- α) Tu es quelqu'un d'important ;
- β) Tout sera mis en œuvre pour t'aider aux mieux de nos capacités professionnelles et de notre disponibilité ;
- γ) Tu peux discuter de certains points de ce règlement dans le cadre de la réunion des résidents ;
- δ) Nous t'aiderons de notre mieux, mais toujours avec toi et tes proches si tu le désires, pour que ta prise d'autonomie réussisse pleinement ;
- ε) Nous respecterons tes convictions politiques, religieuses et philosophiques ;
- φ) S'engager sur le chemin de l'autonomie est une chose difficile, mais enrichissante et positive.

Je soussigné(e), m'engage sur l'honneur, envers l'ASBL Envole-Toi, à respecter et appliquer ce règlement.

Date & signature du résident.

Annexe 5 - Le Conseiller.

Chaque conseiller est désigné pour suivre un à deux jeunes maximum.

1. Il agit dès lors de manière :

COLLECTIVE	INDIVIDUELLE (réfèrent d'un jeune ou deux jeunes)
<p>Il rappelle la charte à tous les résidents et interpelle si nécessaire le groupe Logement ou des accompagnateurs</p> <p>Il rappelle la charte à tous les résidents et interpelle si nécessaire le groupe Logement concernant les aspects liés à l'état du logement et/ou le groupe des admissions concernant l'évolution des jeunes.</p>	<p>À l'écoute du jeune :</p> <p>Il rencontre le jeune au moins une fois par mois, établit un lien de confiance et apporte son aide, son soutien, son expérience... à celui-ci.</p>
<p>Ils participent aux rencontres mensuelles des résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour questionner les résidents sur leur fonctionnement interne et échanger à ce propos afin de les aider dans leur fonctionnement collectif. - Identifier les besoins des jeunes et proposer des réponses adaptées (en vue d'organiser des ateliers/séances de sensibilisation et informations). - Soulever les points déjà cités de manquement à la charte lors de leurs passages. 	<p>Le relai avec le service mandaté.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseiller et le service mandaté (représentant) se rencontreront au début de la prise en charge afin de coordonner leurs actions. - Ensuite, le conseiller et le service mandaté pourront si nécessaire s'interpeler et se concerter pour veiller au bon développement du jeune.
<p>Ils organisent des ateliers</p> <p>Il propose des séances de sensibilisation et d'information répondant aux préoccupations des jeunes.</p> <p>Un outil de communication entre conseillers permettra chacun d'eux d'échanger plus facilement des informations.</p>	<p>Autre mission.</p> <p>Le conseiller peut aussi être le porte-parole du jeune par rapport à son évolution dans le projet.</p> <p>Il pourra également mobiliser les autres groupes, le CA et le service mandaté avec l'accord du jeune qu'il représente.</p>

2. Nous attendons du conseiller :

- Qu'il soit volontaire.
- Qu'il croit aux « possibilités d'évolution du jeune ».
- Qu'il connaisse le projet pédagogique et la charte.
- Qu'il connaisse le contexte global des jeunes issus du secteur de l'Aide à la jeunesse.
- Qu'il soit disponible pour les rencontres mensuelles des résidents et lors des réunions trimestrielles de supervision et pour rencontrer le jeune au moins une fois par mois.
- Qu'il suive le module proposé par le groupe Accompagnement (où l'on abordera les grandes lignes de la charte concernant les missions et le rôle des conseillers, ainsi que le projet pédagogique et la charte).
- Qu'il adhère à la charte concernant les missions et le rôle du conseiller.

3. Missions du groupe chargé de l'accompagnement des conseillers :

Informier exactement les candidats et organiser un module d'information :

- 1/ pour présenter le contexte global de l'Aide à la jeunesse ;
- 2/ pour présenter le projet pédagogique et la charte ;
- 3/ pour présenter la charte concernant les missions et le rôle des conseillers.

4. Accompagnement des conseillers :

Les membres du groupe Accompagnement organiseront des intervisions trimestrielles et des modules où chacun pourra exprimer ses préoccupations, co-construire leurs interventions, prendre distance, s'informer... (la première réunion pourra traiter des moyens qu'ils mettront eux-mêmes en place pour répondre aux objectifs collectifs et individuels).

Les intervenants provenant des services mandatés pourront apporter leurs expériences lors des intervisions.

Le groupe Accompagnement en fonction du sujet abordé pourra solliciter toutes personnes utiles.

5. Par quelle voie allons-nous organiser le recrutement :

- diffuser une annonce dans le guide social et autres sites ;
- contacter l'association pour le bénévolat de Bruxelles ;
- diffuser une annonce via le site internet de l'ASBL et les réseaux sociaux ;
- Mobiliser les réseaux de connaissance ;
- ...

6. Procédure pour déposer sa candidature :

6.1 Administrative :

- Courrier motivé ;
- Demande de CV ;
- Extrait du casier judiciaire, modèle 596-2 (modèle délivré pour l'exercice d'une activité en rapport avec des mineurs) ;
- Certificat médical stipulant que le candidat n'est pas contagieux.

6.2 Évaluation du candidat : (par binôme)

Un entretien aura lieu pour permettre à la personne d'exposer sa candidature. Les accompagnateurs lui présenteront ensuite le projet et évalueront l'adéquation de sa candidature ;

Ensuite, le groupe Accompagnement se réunira pour prendre décision par rapport à la poursuite de la candidature.

En cas de réponse positive, le candidat suivra le module d'information (max 1h30).

Le candidat aura alors une semaine pour signifier son intérêt ou non pour le projet par courriel.

7. Procédure d'accompagnement durant sa mission :

Présentation du résident en présence de l'intervenant, d'un membre du groupe accueil et/ou accompagnement, du conseiller et du jeune.

Lors de cette présentation, les intervenants définiront leurs rôles (qui fait quoi et comment communique-t-on) ;

Le conseiller prendra connaissance des modalités pour mobiliser l'un ou l'autre membre du groupe Accompagnement pour obtenir une information ou adresser ses questionnements ;

Le conseiller pourra aussi organiser une réunion autour du suivi d'un des résidents si nécessaire.

Une réunion trimestrielle autour de la supervision de situation sera organisée par le groupe Accompagnement.

8. Procédure d'évaluation formative des conseillers au terme de leur mission :

Une évaluation sera organisée en binôme par les membres du groupe Accompagnement au terme de la mission.

Il y aura une partie écrite suivie d'un échange oral.

Le groupe Accompagnement élaborera à cet effet une grille standard, pour les missions générales et une grille spécifique, pour les missions spécifiques.

9. En cas de difficulté entre le résident et le conseiller

En cas de manquement ou de difficulté avec le résident, les membres du groupe Accompagnement, en binôme, peuvent interpeler le conseiller afin d'évaluer la pertinence de poursuivre la collaboration.

Durant cette procédure et jusqu'à la décision du groupe Accompagnement, le conseiller s'abstiendra de poursuivre sa mission.

Annexe 6 - Le Code de déontologie de l'Aide à la jeunesse.

<http://www.deontologie.cfwb.be/index.php?id=833>

Annexe 7 - Objectifs à atteindre dans le projet « Envole-Toi ».

En préparation au second entretien du candidat avec le groupe Admissions, il lui sera demandé d'envoyer par mail le document suivant, dûment complété.

Envole-Toi : Objectifs du projet

L'objectif de ce document n'est pas de faire la photographie des connaissances actuelles du jeune, mais de le situer par rapport aux objectifs qu'il devrait atteindre à la fin de son parcours avec Envole-Toi.

Le principe du questionnaire est de démarrer avec les compétences actuelles et de réfléchir aux difficultés et aux stratégies à mettre en œuvre pour que les compétences soient acquises à l'issue du séjour, et ce en collaboration avec le conseiller.

(-1 = non acquis ; 0 = en voie d'acquisition ; 1 = acquis)

SCOLARITÉ

Compétence	Niveau d'acquisition	Objectifs et difficultés
Arriver à l'heure à l'école		
Ne pas avoir d'absences injustifiées		
Étudier régulièrement		
Avoir une méthode de travail efficace		
Effectuer tous les travaux prévus à domicile		
Savoir ce qu'il y a lieu de faire pour ne perdre pied en cas d'absence prolongée (autres élèves, éducateur de niveau, secrétariat...)		
Évaluer son propre parcours scolaire et pouvoir le réorienter si nécessaire (PMS, SIEP, salon de l'étudiant...)		
Pouvoir demander de l'aide pour comprendre un cours		

Observations du conseiller, de l'éducateur référent :

VIE QUOTIDIENNE

Compétence	Niveau d'acquisition	Objectifs et difficultés
Se lever seul		
Avoir quelques connaissances en diététique afin de se nourrir sainement et régulièrement		
Avoir une bonne hygiène corporelle		
Effectuer les tâches ménagères dans sa chambre et dans les pièces communes (rangement, vaisselle, nettoyage, poubelles...)		
Entretenir ses vêtements (lavage, séchage, repassage, rangement...)		
Pouvoir prendre rendez-vous et se rendre chez le médecin, le dentiste...		
Avoir la capacité de vivre avec d'autres jeunes, de les respecter et de pouvoir organiser la vie quotidienne commune		
Être sensibilisé à la réduction des dépenses inutiles : eau, gaz, électricité, nourriture...		
Être capable de faire des menus et une liste d'achats		
Être capable de faire les achats de nourriture en achetant des produits de qualité tout en respectant un budget		

Observations du conseiller, de l'éducateur référent :

GESTION DES FINANCES

Compétence	Niveau d'acquisition	Objectifs et difficultés
Avoir un compte à vue et un compte épargne		
Avoir une carte de débit		
Pouvoir effectuer des virements, ordres permanents et domiciliations (home banking, app, self-service...)		
Savoir établir un budget mensuel, annuel		
Suivre régulièrement ses dépenses (banque + cash)		
Épargner régulièrement		

Observations du conseiller, de l'éducateur référent :

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Compétence	Niveau d'acquisition	Objectifs et difficultés
Avoir une mutuelle et en comprendre les mécanismes		
Connaitre les démarches et les appliquer pour obtenir les remboursements de la mutuelle (commande de vignettes, remise des attestations...)		
Avoir une carte d'identité, le document complémentaire avec l'adresse, le code PIN...		
Avoir une copie de tous les documents importants dans un endroit sûr (carte d'identité, mutuelle, diplômes, assurances...)		
Connaitre le fonctionnement du CPAS		
Savoir contacter et envoyer les documents à la bonne personne du CPAS (n° de téléphone + adresse e-mail)		
Respecter les obligations fixées par le CPAS (rdv, documents, études, job d'étudiant...)		
Connaitre le fonctionnement de l'IPP, pouvoir accéder à sa déclaration pour la contrôler, la confirmer et l'envoyer		
Connaitre le fonctionnement des allocations familiales, compléter et renvoyer les documents imposés par la caisse		

Observations du conseiller, de l'éducateur référent :

VIE SOCIALE

Compétence	Niveau d'acquisition	Objectifs et difficultés
Avoir un réseau externe		
Avoir une activité externe (club sportif ou autre)		
Trouver un job d'étudiant (obligation du CPAS un mois par an tant que le jeune a le statut d'étudiant)		

Observations du conseiller, de l'éducateur référent :

Annexe 8 : Questionnaire de satisfaction

Soucieux de ton épanouissement au sein du projet « envole-toi », nous te proposons de remplir ce questionnaire afin de répondre au mieux à tes attentes.

1. Comment as-tu vécu le passage entre l'institution et le projet « envole-toi » ? Est-ce que tu t'es adapté facilement à ce nouveau mode de vie ?

.....
.....
.....
.....

2. As-tu été satisfait de ton accueil ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Pas satisfait

3. Que penses-tu du lieu mis à ta disposition ? (les différents espaces, la localisation, l'accès aux transports publics...)

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Pas satisfait

Remarques :

.....
.....

4. Que penses-tu du matériel mis à ta disposition ? (lit, matelas, bureau, vaisselle, machines...)

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Pas satisfait

Remarques :

.....
.....

5. Es-tu satisfait de l'accompagnement de ton conseiller(ère) ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Pas satisfait

6. Souhaiterais-tu plus ou moins de rencontres avec ton conseiller(ère)? À quelle fréquence ?

.....
.....
.....
.....

7. Avais-tu des attentes au niveau de ta relation avec ton conseiller(ère) qui n'ont pas été satisfaites ?

.....
.....
.....

8. Entretienais-tu de bonnes relations avec tes colocataires ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Peu de contact
- Pas super bonnes
- Très mauvaises

9. Que faisiez-vous ensemble ? Donne des exemples.

.....
.....
.....

10. Comment les tâches ménagères étaient-elles organisées ? Par qui ? Qu'en penses-tu ? Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour améliorer cette organisation d'après toi ?

.....
.....
.....

11. Dans le projet "Envole-toi", qu'est-ce qui d'après toi pourrait être amélioré ?

.....
.....
.....
.....
.....

12. Penses-tu que des réunions jeunes seraient utiles ?

.....
.....
.....
.....
.....

13. Penses-tu que ce projet t'a aidé dans la préparation ou l'amélioration de ton autonomie ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

14. D'après ton expérience du projet, que conseillerais-tu aux futurs colocataires ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....